

1. Autorisation

Le propriétaire permet au(x) locataire(s) d'utiliser le réseau WiFi dans la maison de vacances et l'accès Internet associé pendant toute la durée de la location.

Le locataire n'a pas le droit d'autoriser ou de permettre à des tiers d'utiliser le WLAN.

Le propriétaire a le droit d'arrêter temporairement le fonctionnement du WLAN à tout moment pour des raisons techniques.

2. Exigences techniques / données d'accès

Le locataire est responsable de créer toutes les exigences sur son ordinateur portable pour l'utilisation du WLAN. Les données d'accès fournies sur demande (nom du réseau, code, etc.) sont destinées uniquement à l'usage personnel du locataire. **en aucun cas, elle ne pourra être portée à la connaissance de tiers.**

3. Dangers, protocole

Le WiFi permet uniquement l'accès à Internet. Les contenus consultés ne sont pas soumis à un contrôle de la part du propriétaire, notamment pour déterminer s'ils contiennent des logiciels malveillants. L'utilisation du WiFi est à vos propres risques et aux risques et périls du locataire.

Le locataire est informé que ses activités Internet, tant que les données sont stockées, ne seront pas transmises à des tiers, sauf aux autorités chargées de l'application de la loi (par exemple police, parquet) sur demande.

4. Responsabilité et libération

Le locataire est responsable des données transmises via le WLAN, des services utilisés et des actes juridiques effectués. Il est tenu de respecter la législation en vigueur lors de l'utilisation du WLAN. Il devra notamment :

- n'utilisez pas le WLAN pour accéder ou distribuer du contenu immoral ou illégal ;
- ne pas reproduire, distribuer ou rendre accessible illégalement des biens protégés par le droit d'auteur ;
- respecter la réglementation applicable en matière de protection de la jeunesse ;
- ne pas envoyer ou distribuer de contenu harcelant, diffamatoire ou menaçant ;
- N'utilisez pas le WLAN pour envoyer des messages massifs (spam) et/ou d'autres formes de publicité non autorisée.

Le locataire indemnise le propriétaire de tous les dommages et réclamations de tiers fondés sur une utilisation illégale du WLAN par le locataire et/ou une violation de ces accords. Cela s'étend également aux frais et dépenses associés à la réclamation ou à sa défense. Si le locataire reconnaît ou doit reconnaître qu'une telle violation de la loi et/ou une telle violation a eu lieu ou est imminente, il en informera immédiatement le propriétaire.